

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 décembre 2023**  
~~~~~

**BUDGET PRIMITIF 2024**  
**BUDGET ANNEXE ALIMENTATION EAU POTABLE (AEP).**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 décembre 2023 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 décembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING.

Excusés

Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L.1612-2 du même code ;

VU la délibération n°3223 du Conseil communautaire en date du 27 novembre 2023 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 27 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 23 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que les inscriptions budgétaires 2024 du budget annexe Eau Potable (AEP) comprennent les prévisions du service rendu en régie et du service rendu par délégation de service public,

CONSIDERANT que le budget primitif ne comporte pas de reprise anticipée des résultats 2023 et les prévisions ont été faites en corrélation avec les orientations du Débat d'Orientation Budgétaire,

CONSIDERANT la section d'exploitation :

- Recettes

Chapitre 70 : Les recettes, constituées essentiellement des redevances et de la refacturation aux autres budgets annexes, devraient s'élever à 5 478 K€.

Chapitre 75 : Le montant des redevances reversées par les délégataires devrait s'élever à 355 K€.

Chapitre 042 : Les amortissements des subventions transférables s'établiront à 75 K€.

Chapitre 013 : Les atténuations de charges sont estimées à 27 K€.

- Dépenses

Chapitre 011 : Les charges à caractère général seront de l'ordre de 1 453 K€.

Chapitre 012 : Les charges de personnel s'élèveront quant à elles à 2 178 K€.

Chapitre 014 : Il comprend les reversements des redevances de l'Agence de l'Eau pour 420 K€.

Chapitre 65 : Il est prévu 51 K€ pour les admissions en non-valeur.

Chapitre 66 : Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèveront à 180 K€.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles seront de 50 K€.

Chapitre 042 : Les dotations aux amortissements représenteront 1 603 K€.

CONSIDERANT que le budget annexe eau potable (AEP) s'équilibre donc à 5 936 K€ en section d'exploitation,

CONSIDERANT la section d'investissement :

- Recettes

Les principales recettes d'investissement concernent les subventions, les amortissements ainsi que les emprunts.

Chapitre 13 : Le montant prévisionnel des subventions s'élèvera à 593 K€ pour ce budget.

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des emprunts s'élèvera à 1 747 K€ pour ce budget.

Chapitre 040 : Les amortissements seront comme en exploitation de 1 603 K€.

- Dépenses

Chapitre 16 : Le montant des remboursements d'emprunts s'élèvera à 377 K€.

Chapitre opérations : Le montant des opérations d'investissements prévues sur les réseaux, les forages et les réservoirs des communes de la CCVH est de 3 490 K€.

Chapitre 040 : Les amortissements seront comme en exploitation de 75 K€.

CONSIDERANT que le budget eau potable s'équilibre en investissement à 3 943 K€,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'adopter le budget primitif du budget annexe eau potable (AEP) 2024 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État

N° 3366

Publication le 21/12/2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/12/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231218-15057-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Code INSEE

## ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48  
 Nombre de membres présents : 40  
 Nombre de suffrages exprimés : 46  
 Procuration : 6

Présenté par le Président

VOTES : *unanimité* Pour : 46 Contre : 0

Date de convocation : 05/12/2022

Le Président

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 12 décembre 2022

## Le Conseil communautaire

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC		
ANIANE	Nicole	MORERE		
ANIANE	Nicolas	ROUSSARD		
AUMELAS	Ronny	PONCE	Sandrine LOUKANI (suppléante)	
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ	Cécile LEMOINE (suppléante)	
ARGELLIERS	Pierre	AMALOU	Florence LAUSSEL (suppléante)	
BELARGA	José	MARTINEZ	Cécile LANGREE (suppléante)	
CAMPAGNAN	Jean-Marc	ISURE	Jean-Manuel YORIS (suppléant)	
GIGNAC	Jean-François	SOTO		
GIGNAC	Martine	LABEUR		<i>Excusée, donne procuration à M. Pascal CHRISTOL</i> 
GIGNAC	Olivier	SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ		
GIGNAC	Philippe	LASSALVY		
GIGNAC	Stéphanie	BOUGARD-BRUN		
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL		
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN	Jean-Louis RANDON (suppléant)	
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS	Danielle HOCHART (suppléante)	
LAGAMAS	Christian	VILOING	Pierre ANCIAN (suppléant)	Excusé 
LE POUGET	Thibaut	BARRAL		
LE POUGET	Josette	CUTANDA		
MONTARNAUD	Jean-Pierre	PUGENS		

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie	BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony	GARCIA		
MONTARNAUD	Laurent	ILLUMINATI		
MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER	Catherine GIL (suppléante)	Excusé 
PLAISSAN	Béatrice	FERNANDO	Bernard PINGAUD (suppléant)	
POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC	Gilles BOULOUYS (suppléant)	
POUZOLS	Véronique	NEIL	Francis RICARD (suppléant)	
PUECHABON	Xavier	PEYRAUD	Christelle AVIAT (suppléante)	
PUILACHER	Martine	BONNET	Benoît FULCRAND (suppléant)	
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN		
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC		Excusée, donne procuration à M. Yannick VERNIERES 
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal	DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine	SANCHEZ		Excusée, donne procuration à M. Henry MARTINEZ 
ST ANDRE DE SANGONIS	Yves	GUIRAUD		
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO	Pascal THEVENIAUD (suppléant)	
ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND	Bernard CAUMEIL (suppléant)	
ST GUILHEM LE DESERT	Robert	SIEGEL	Jean-Philippe MORESMAU (suppléant)	
ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE		Excusée, donne procuration à M. Jean-Pierre GABAUDAN 
ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK		Excusée, 
ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique	GIBERT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI	Evelyne GELLY (suppléante)	
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO	Monique VIALLA (suppléante)	
TRESSAN	Daniel	JAUDON	Sylvie MOYANO (suppléante)	Excusé, donne procuration à M. José MARTINEZ 
VENDEMIAN	David	CABLAT	Christine FAUCILHON (suppléante)	

Certifié exécutoire par le Président

, compte tenu de la transmission en préfecture le 16.12.22

Et de la publication, le 15.12.22

A Gignac

le 15.12.22

**BUDGET EAU POTABLE (AEP) - BUDGET PRIMITIF 2024 - SECTION D'EXPLOITATION**

<b>DEPENSES</b>		
011	Charges à caractère général	1 453 767
012	Charges de personnel	2 178 129
014	Atténuation de produits	420 000
65	Autres charges de gestion courante	51 295
66	Charges financières	180 000
67	Charges exceptionnelles	50 000
023	Vir. à la section d'investissement	
042	Dotations aux amortissements	1 603 127
002	Résultat d'exploitation reporté	
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>5 936 318</b>

<b>RECETTES</b>		
70	Produits et ventes diverses	5 478 544
013	Atténuation de charges	27 505
75	Autres produits de gestion courante	355 269
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
042	Subventions d'investissement	75 000
002	Résultat d'exploitation reporté	
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>5 936 318</b>

**EAU POTABLE (AEP) - BUDGET PRIMITIF 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
16	Emprunts, cautionnements	377 646
	Opérations d'investissement	3 490 877
040	Subventions transférables	75 000
001	Solde exécution invt reporté	
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 943 523</b>

<b>RECETTES</b>		
13	Subventions d'équipement	593 033
16	Emprunts	1 747 363
040	Amortissements	1 603 127
021	Vir. de la section de fonctionnement	
001	Solde exécution invt reporté	
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 943 523</b>



**BUDGET EAU POTABLE CCVH - BUDGET PRIMITIF 2024 - OPERATIONS**

<b>Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATIONS</b>		
<b>N° opération</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Montants</b>
2121020721	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	3 490 877
<b>Total opérations d'investissement</b>		<b>3 490 877</b>

Libellé_ Opération	2024
<b>Total des dépenses d'opération</b>	<b>3 253 004,00 €</b>
LE POUGET-foncier	70 000,00 €
LE POUGET-DUP	28 000,00 €
ST SATURNIN-DUP carons	20 000,00 €
MONTPEYROUX-DUP et etude complémentaire	35 000,00 €
PUECHABON-forage de reconnaissance font	270 000,00 €
ST GUILHEM-forages de l'infernet	10 000,00 €
ST ANDRE-diag forages et réhab	20 000,00 €
MONTPEYROUX - bâche de reprise	755 000,00 €
Interconnexion DRAC-CARONS	100 000,00 €
Stratégie de communication	25 000,00 €
MONTPEYROUX - Hameau du Barry	10 000,00 €
LE POUGET - Route de Canet	310 000,00 €
ST JEAN DE FOS - Chemin de la grave	20 000,00 €
ST GUIRAUD - Place de la Mairie	1,00 €
PUECHABON - RD32	350 000,00 €
St GUIRAUD - réhabilitation réservoir	1,00 €
REPARATION de Fuites	1,00 €
Interco POUZOLS _Le POUGET	1 200 000,00 €
Telegestion	1,00 €
Autoroute de l'eau POUZOLS-Gignac-st Bauzille	30 000,00 €